Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/1853

27.7.2026

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2026/1853 DU CONSEIL

du 24 juillet 2026

mettant en œuvre le règlement (UE) 2023/1529 concernant des mesures restrictives en raison du soutien militaire de l'Iran à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et à des groupes armés et des entités au Moyen-Orient et dans la région de la mer Rouge, ainsi que des actions imputables à l'Iran compromettant la liberté de navigation au Moyen-Orient

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2023/1529 du Conseil du 20 juillet 2023 concernant des mesures restrictives en raison du soutien militaire de l'Iran à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et à des groupes armés et des entités au Moyen-Orient et dans la région de la mer Rouge, ainsi que des actions imputables à l'Iran compromettant la liberté de navigation au Moyen-Orient ([1]), et notamment son article 7, paragraphes 3 et 4,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 20 juillet 2023, le Conseil a adopté le règlement (UE) 2023/1529.

(2) Sur la base d'un réexamen de la décision (PESC) 2023/1532 ([2]), le Conseil a décidé que les mesures restrictives qui y sont énoncées devraient être prorogées jusqu'au 27 juillet 2027.

(3) Le Conseil a conclu qu'il convient de supprimer de l'annexe III du règlement (UE) 2023/1529 les mentions concernant quatre personnes inscrites sur la liste qui y figure.

(4) Il y a donc lieu de modifier le règlement (UE) 2023/1529 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe III du règlement (UE) 2023/1529 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

([1]) JO L 186 du 25.7.2023, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/1529/oj.
([2]) Décision (PESC) 2023/1532 du Conseil du 20 juillet 2023 concernant des mesures restrictives en raison du soutien militaire de l'Iran à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et à des groupes armés et des entités au Moyen-Orient et dans la région de la mer Rouge, ainsi que des actions imputables à l'Iran qui compromettent la liberté de navigation au Moyen-Orient (JO L 186 du 25.7.2023, p. 20, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2023/1532/oj).

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 24 juillet 2026.

Par le Conseil

Le président

T. BYRNE

ANNEXE

À l'annexe III du règlement (UE) 2023/1529, sous la rubrique «A. Personnes physiques», les mentions suivantes sont supprimées:

«2. Mohammad Shahab KHANIAN

8. Gholam Ali RASHID

13. Behnam SHAHRIYARI

14. Ali SHADMANI».